

Journée professionnelle  
*Pour un enseignement des arts plastiques accessible*

[ Retranscription ]

*vendredi 2 décembre 2022*



ANÉOT

Association Nationale des  
Écoles d'Art Territoriales  
de pratiques amateurs

# Introduction

**Emmanuel Cerdan, Émeline Eudes,  
Élisabeth Milon, coprésidents de l'ANÉAT.**

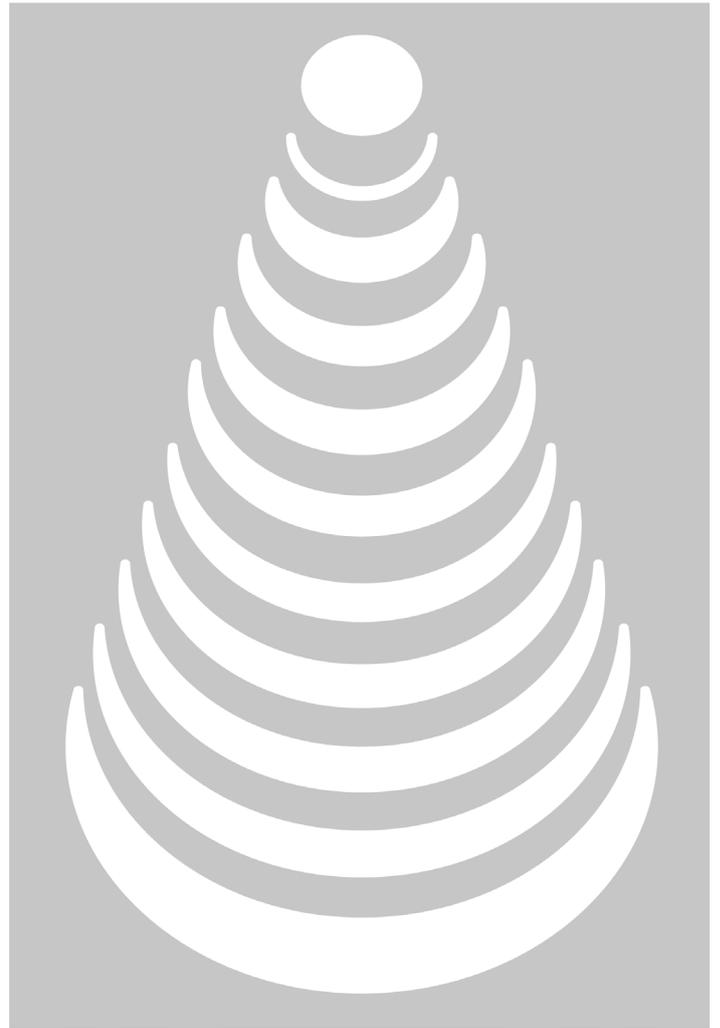
La transmission et la pratique des arts plastiques s'engagent différemment avec chaque personne. Nous pourrions parler « d'enseignement différencié » en ce qu'il repose fondamentalement, à partir d'une attention très individualisée portée à chaque élève, sur une mise en jeu des sensibilités, des imaginaires, des modes de penser et de faire propres à chaque individu et à ses différents rapports au temps. Si l'enseignant ou l'enseignante a pour mission d'accompagner chaque élève à trouver son propre processus d'expérimentation et sa place dans ce vaste champ de la création, il ou elle est parfois démunie face à la diversité des élèves et des situations rencontrées. Nos écoles, que nous voudrions ouvertes à toutes et à tous, ne sont pas toujours accessibles aux personnes en situation de handicap. Si un guide pratique « Pour un enseignement artistique accessible » a été élaboré dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre, en collaboration avec le Ministère de la Culture, celui des arts plastiques reste à écrire.

Donner accès à nos enseignements, aux ateliers, aux pratiques, ne s'arrête pas à l'aspect technique de la dimension d'une porte, de la hauteur d'un plan de travail, de la présence d'ascenseurs. La loi de 2005<sup>1</sup> obligeait à l'horizon 2015 les établissements publics recevant du public (ERP) à se rendre accessibles aux personnes en situation de handicap (sensoriel, psychique, cognitif ou intellectuel).

La déclaration de Fribourg de 2007<sup>2</sup> fait des droits culturels, à l'égal des autres droits de l'homme, une expression et une exigence de la dignité humaine. Alors qu'une personne sur deux sera confrontée de manière ponctuelle ou définitive au handicap dans sa vie et que 85% des personnes handicapées le deviennent au cours de leur vie, il est pour nous indispensable de considérer ce point aveugle de nos enseignements.

La matinée sera consacrée à définir le champ des handicaps. Qu'entendons-nous par « personne en situation de handicap » ? Comment appréhender les diverses situations de handicap ? Et comment faire évoluer nos visions du handicap ?

L'après-midi réservera la part belle aux témoignages (Qu'est-ce qu'être artiste en situation de handicap ?) et aux retours d'expériences sur un certain nombre de dispositifs d'accessibilité mis en œuvre dans les enseignements artistiques.



1. Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

> <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017759074/>

> À consulter également : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19410-la-refondation-de-la-politique-du-handicap-depuis-2005>

2. <https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg>

# Le handicap : panorama et enjeux culturels

## *Panorama historique, légal et juridique, mais aussi social, psychologique et symbolique du handicap et des enjeux culturels qui en découlent*

### Intervenantes

**Gabrielle Girot**, chargée de mission à La Mécano<sup>1</sup>

**Anne-Marie Casadei**, directrice de La Mécano

**Charlotte Puiseux**, psychologue clinicienne, docteure en philosophie, Disability Studies, Crip, Féminisme. Militante du mouvement Crip, elle est l'auteurice de *De chair et de fer. Vivre et lutter dans une société validiste*, édition La Découverte, 2022.

**Bernadette Grosyeux**, présidente de l'association Égart

Modération :

**Delphine Pascault**, directrice du Conservatoire de Colomiers et **Émeline Eudes**, directrice de l'École d'art intercommunale de Digne-les-Bains, écoles membres de l'ANÉAT

#### Gabrielle Girot

##### La nécessaire exemplarité du monde de la culture en termes d'inclusion

La Mécano a été créée en 2014 par des acteurs culturels ayant plus ou moins fait leur « coming out » en fonction de la visibilité de leur handicap. Ces acteurs sont partis du constat que la culture, en dépit de son statut, n'était pas exemplaire et excluait des publics. La culture ne pouvait pas se limiter à donner accès à ses bâtiments pour se conformer à la loi de 2005. La culture doit être accessible au point de pouvoir être intégrée au projet de vie des personnes en situation de handicap.

49% des personnes handicapées vivent en milieu dit « ordinaire » et 51% en structure.

Après 2 ans d'existence, La Mécano devient en 2016 structure d'appui, interministérielle « culture-santé » à laquelle est venue s'ajouter la dimension médico-sociale et sanitaire.

La Mécano développe 3 axes permettant l'accès :

- aux œuvres ;
- aux pratiques artistiques ;
- aux filières culturelles.

#### Anne-Marie Casadei

##### D'une question familiale à une question de société

Le handicap est une construction sociale. En cela, il porte des conceptions politiques et légales. Le Téléthon donne une lecture médicalisée du handicap. Dans l'esprit collectif, le handicap est une maladie. Or porter un handicap n'est pas être malade.

Longtemps, les personnes handicapées sont restées dans leur famille. Leur vie était tissée par la solidarité familiale. Le handicap était une question familiale et non une question de société. Avec l'industrialisation et la Première Guerre mondiale, le nombre de personnes en situation de handicap a fortement augmenté. La question est alors devenue sociétale. C'est alors un mouvement de la société civile qui fait pression pour que la question soit prise en compte par le politique.

##### De l'assistanat à la solidarité nationale

La loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées fait passer de l'assistanat à la solidarité nationale et accorde des droits fondamentaux aux personnes. Cette loi fait émerger les structures du domaine protégé tels que la COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel), érige le domaine médico-social et introduit une garantie de ressources financières.

##### De la prise en charge à l'écriture de son projet de vie

En 2005, la loi n° 2005-102 du 11 février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées va encore plus loin. Pour la première fois, une définition du handicap est posée. Pour la première fois, les personnes en situation de handicap peuvent écrire leur projet de vie où elles peuvent exprimer leur désir, ce qui est très important.

Cette loi permet également la création d'un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées : la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

La loi de 2005 est donc très loin de se limiter à l'accès des personnes en situation de handicap aux établissements recevant du public.

En août 2021, La France a été auditionnée devant le Comité des droits de l'ONU. La conclusion du rapporteur



1. La Mécano est une association qui agit à l'échelle de la région Occitanie. Elle a pour objectif l'accessibilité des publics porteurs de besoins spécifiques à la culture, à la pratique artistique et aux filières et métiers de la culture. Elle est une plateforme de coopérations, d'échanges, de formations, d'information, de valorisation au service des porteurs de projet des domaines de la culture, de la santé et du médico-social.

> <https://www.lamecano.fr/>

2. Égart est une association fondée par des acteurs du monde mutualiste afin de permettre aux artistes isolés ou dans une situation potentiellement porteuse d'exclusion, handicap mental ou psychique, enfermement, maladie, d'exposer et de vendre leurs œuvres, peinture, dessin, sculpture, installation, photographie, vidéo, etc. L'association souhaite faire connaître et reconnaître, par les milieux artistiques et culturels, des artistes pour lesquels l'accès à ces circuits est rendu difficile du fait de leur situation de fragilité.

> <https://egart.fr/>

Jonas Ruskus est sans appel : les personnes en situation de handicap sont laissées de côté ; les mesures du gouvernement ne sont pas alignées sur les obligations édictées par la Convention. Jonas Ruskus dénonce « une discrimination structurelle ».

### La nécessité d'une école inclusive

L'école inclusive est plus un mot qu'une réalité.

En moyenne, les personnes en situation de handicap sont moins diplômées et moins aisées économiquement que le reste des Français. Très peu de jeunes en situation de handicap ont le baccalauréat. Alors que poursuivre des études, occuper un emploi qualifié et développer son appétence pour la culture sont des dimensions étroitement liées entre elles, l'inclusion doit se faire dès l'école. L'école inclusive est une nécessité<sup>1</sup>.

### Accessibilité mais aussi...

L'accès aux bâtiments est important pour les personnes handicapées mais l'accès également aux services doit être pensé. Les publics en situation de handicap sont en grande attente.

Il faut aussi avoir conscience de l'existence du handicap psychique temporaire, comme la dépression lors d'une thérapie contre le cancer. Handicap qui n'est d'ailleurs pas forcément visible. Ces handicaps passagers sont à prendre en compte et doivent être pensés, sachant qu'une personne sur cinq connaît un trouble psychique.

Il est aussi très important de soulever la question de l'anticipation permanente dont doit faire preuve une personne handicapée et notamment pour prévoir des déplacements. La fatigabilité, la temporalité sont à prendre en compte et font partie de la vie de toutes les personnes en situation de handicap.



### **Charlotte Puiseux**

#### La validisme (ou capacitisme) : une forme de hiérarchisation sociale des individus

Le terme de validisme a été introduit au début des années 1970 dans le monde anglo-saxon, dans les années 2000 en France. Cette notion conduit à considérer que la vie d'une personne valide vaut naturellement plus que la vie d'une personne handicapée. La société est pensée par et pour des personnes valides, ce qui place les personnes handicapées en difficulté et crée une relation binaire et hiérarchique. Le validisme fait de ce constat une situation naturelle. Le mouvement anti-validisme combat cette pensée et vise à faire comprendre que c'est le manque d'adaptabilité de la société qui crée et amplifie le handicap.

### L'idéal oppressif de la validité

Les identités de « valide » et de « handicapé » résultent de choix sociopolitiques. La validité prend la forme d'un idéal oppressif et inatteignable, y compris pour les personnes valides. Le validisme présente la validité comme un canon esthétique et social. La dictature de la validité est finalement assimilable au culte de la beauté et de la performance. Lorsqu'une personne ayant un handicap physique se rend chez le kinésithérapeute, celui-ci se concentre par réflexe sur les membres dont le fonctionnement diffère de celui de la validité — pour les ramener vers la norme bien plus qu'il cherche à soulager les causes réelles de souffrance. Cet exemple du quotidien illustre à quel point la société cherche à ramener vers la norme plutôt qu'à promouvoir des fonctionnements différents de la validité.

### Des questions qui font peur

Lorsque les personnes en situation de handicap se battent pour leurs droits, par exemple pour circuler en fauteuil sur le trottoir ou accéder aux transports en commun, elles posent des questions que le monde politique ne souhaite pas nécessairement se poser. En effet, en exigeant de pouvoir circuler sur les trottoirs, les personnes en fauteuil portent une demande d'accessibilité bien plus large, pouvant par exemple concerner les familles ayant de jeunes enfants en poussette.

### La déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) : vers l'émancipation des personnes en situation de handicap

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) s'élève aujourd'hui à 900€ par mois ce qui est au-dessous du seuil de pauvreté.

La mesure, votée à l'été 2022<sup>2</sup>, doit permettre aux personnes en situation de handicap, à compter de 2023, de ne plus dépendre économiquement de leur conjoint et de bénéficier de l'AAH même si les revenus du foyer dépassent les seuils applicables.

### La déclinaison des luttes en fonction des identités

Les oppressions sont multiples et se croisent. Une personne peut être victime de plusieurs oppressions et ne pas se reconnaître dans les mouvements qui les combattent. Les mouvements pour la défense des droits civiques des personnes handicapées est à mettre en miroir avec les mouvements pour les droits civiques des personnes noires à partir des années 1960-70. Aux États-Unis, les femmes noires ne se reconnaissaient pas dans l'antiracisme porté par des hommes noirs, tout comme elles ne se reconnaissaient pas dans le féminisme incarné par des femmes blanches.

Le mouvement pour l'inclusion des personnes est majoritairement porté par des hommes blancs hétérosexuels. Ainsi, de nombreuses personnes handicapées sont incomprises dans leur vécu des oppressions, en sachant que les femmes handicapées sont les personnes les plus touchées par les agressions sexuelles. Dans ce contexte, le mouvement CRIP (« cripp » signifiant en anglais « estropié ») a été initié par des personnes handicapées queer et/ou racisées. Ce mouvement vise à rendre visible les pensées queer, de croisement des identités et le concept d'intersectionnalité, développé par les féministes noires. En se réappropriant le mot « cripp », les militants de ce mouvement handi-féministe-queer ont souhaité remplir de fierté et d'empowerment ce mot insultant et ainsi croiser les oppressions.

1. Voir l'étude « Le handicap en entreprise », avril 2021, Fondation Handicap Malakoff Humanis.

> <https://fondationhandicap.malakoffhumanis.com/actualites/etude-emploi-handicap-2021-realisee-par-la-fondation-malakoff-humanis-handicap>

2. Déconjugalisation de l'AAH : publication du décret nécessaire à la mise en œuvre de la réforme : <https://handicap.gouv.fr/deconjugalisation-de-laah-publication-du-decret-necessaire-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme>

> Décret n° 2022-1694 du 28 décembre 2022 relatif à la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046830041>

## Bernadette Grosyeux

### L'inclusion dans le monde de l'art et de la culture : de l'art à l'artiste

Le monde de l'art et de la culture doit faire un pas vers les personnes en situation de handicap. Celles-ci doivent accéder à l'art, mais également au statut d'artiste. La personne en situation de handicap peut être un artiste à part entière. Le monde de l'art et de la culture doit changer son regard et valoriser leurs œuvres comme des œuvres à part entière et non comme la seule production d'une personne en situation de handicap. Ces œuvres ont une valeur en tant que telle et non pas seulement parce que leur auteur ou leur autrice est dit handicapé. Un ou une artiste en situation de handicap doit être jugé comme n'importe quel autre artiste. Une œuvre reste une œuvre. L'association Égart promeut, représente et protège les artistes en situation de handicap. Qu'il soit ou non en situation de handicap, un artiste est un artiste. Ce n'est pas parce qu'une personne est porteuse d'un handicap qu'un regard spécifique doit être porté sur son œuvre. Ainsi, Égart compte un comité de sélection se basant uniquement sur les qualités artistiques.

Dans une démarche thérapeutique, toutes les productions présentent un intérêt. En revanche, dans le secteur de l'art, l'appréciation des œuvres exclut toute considération sur l'état psychique de l'artiste. L'association Égart accompagne des artistes et s'engage contractuellement si et seulement si elle perçoit chez l'artiste une réelle volonté de promouvoir et de vendre ses œuvres. Sans l'accord de l'artiste, jamais son état psychique n'est mentionné dans les notices, sinon seulement après avoir débattu avec lui ou elle des enjeux.



### L'art thérapeutique et la musicothérapie : des pratiques spécifiques aux personnes en situation de handicap ?

L'art thérapeutique peut parfois être prescrit aux personnes en situation de handicap. Toutefois, il ne doit pas être assimilé à un traitement dédié à ces personnes. Comme la musique ou la danse, l'art thérapeutique doit constituer un moyen d'expression et de libération en dehors de toute forme de stigmatisation. Pour éviter cette stigmatisation, les éducateurs et les animateurs artistiques doivent rester dans leurs rôles respectifs. Le professeur de danse reste un professeur de danse pour que le public en situation de handicap participe à l'activité comme n'importe quel autre public. Pour cela, des moyens sont nécessaires. À l'image de l'école, le monde artistique doit intégrer les personnes en situation de handicap comme n'importe qui d'autre.

## Biblio-sitographies

### Sitographie d'Anne-Marie Casadei :

La plateforme « culture, santé, handicap & dépendance en Occitanie », administrée par La Mécano, rassemble et relaie ressources, actions, événements, offres d'emplois, formations afin de permettre l'accès aux œuvres et aux pratiques culturelles et artistiques, amateurs et professionnelles, des personnes hospitalisées, en situation de handicap ou dépendantes.

> <https://www.platforme-cshd-occitanie.com/>

### Biblio-sitographie de Charlotte Puiseux :

[en anglais]

- Handicap et homosexualité : Robert McRuer dans *Crip Theory: Cultural Signs of Queerness and Disability*, NYU Press, 2006
- Handicap et féminisme : Alison Kafer, *Feminism, queer, crip*, Indiana University Press, 2013
- Handicap invisible : Anna Mollow, *Sex and disability*, Duke University Press, 2012
- Handicap psychique : Merri Lisa Johnson, *Girl in Need of A Tourniquet. Memoir of A Borderline Personality*, Seal Press, 2010

[en français]

- Puiseux Charlotte, *De chair et de fer, Vivre et lutter dans une société validiste*, éditions La Découverte, 2022
- Carlos Marina, *Je vais m'arranger: Comment le validisme impacte la vie des personnes handicapées*, auto-édition, 2020,
- Rojas Elisa, *Mister T et moi*, Editons Marabout, 2020,

Artistes : Sins Invalid : <https://www.sinsinvalid.org/>

# Témoignages. Dispositifs d'accessibilité et retours d'expériences

## Intervenants et intervenantes

**Jérôme Turpin**, artiste

**Marie Girault**, historienne d'art, journaliste et chargée de mission pour l'association Égart

**Valéry Viné**, référent handicap à la Cité des Arts, conservatoire de Montpellier

**Sylvie Chany**, coordinatrice du Cépia, Centre d'étude au partenariat et à l'intervention artistique-Centre de Formation des plasticiens intervenants (CFPI)

Modération :

**Camille Cathudal**, directrice de l'École d'art de Brive-La-Gaillarde et **Florence Khaloua**, directrice de la Maison des Arts plastiques Claude Poli de Champigny-sur-Marne, écoles membres de l'ANÉAT

### Jérôme Turpin

#### Se libérer de sa prison mentale

*En dialogue avec Marie Girault à partir de ses œuvres.*

Jérôme Turpin s'est libéré de sa prison mentale en réalisant un tableau dans le cadre de la pratique d'un art thérapeutique. Avant d'en venir à l'art thérapeutique, il a pratiqué différentes activités, dont la spiritualité. Dans sa pratique artistique, il a été accompagné par un animateur à même de l'aider à explorer la psyché. Dans ses différentes pratiques, il souhaite avancer dans le cadre d'un travail sur soi-même.

Le lien entre thérapie, art et spiritualité se retrouve dans la série de toiles intitulée « La Théorie ». Lors de sa rencontre avec l'association Égart, il avait déjà exposé, que ce soit dans des établissements institutionnels ou dans le secteur privé. Au travers de la série « Amma » consacrée à Mata Amritanandamayi, Jérôme Turpin souhaite mettre en lumière la souffrance qu'il est parfois nécessaire de vivre pour faire son chemin vers l'acceptation et la renaissance à l'intérieur de soi.

Il s'interroge parfois sur son statut et se demande tout simplement si il est un artiste professionnel. La veille de la cette journée, il a d'ailleurs créé son statut d'entrepreneur pour donner un corps légal et formel à son activité.



Jérôme Turpin, *Niveau supérieur de conscience*, acrylique sur toile, 2011.  
© P Bouvier.

### Valéry Viné

#### L'exemple du conservatoire de Montpellier

Les conservatoires ont d'abord été des succursales du conservatoire de Paris et portaient une logique centralisatrice. Au fil du temps, les conservatoires locaux ont développé leurs propres approches.

À Montpellier, le conservatoire se trouve dans le cœur historique de la ville, c'est-à-dire dans un bâtiment protégé peu accessible aux personnes à mobilité réduite. Régulièrement, il accueille des élèves qui cachent leur handicap, ce qui n'est pas satisfaisant. Dans l'absolu, un conservatoire a la liberté de sélectionner ses élèves. Il est pour autant inconcevable de poser une règle qui exclurait des candidats au motif de leur handicap.

En sa qualité de référent handicap, Valéry Viné a élaboré des parcours d'accueil. Différentes activités ont été développées avec des partenaires, ce qui a permis dès la première année d'accueillir 88 personnes en situation de handicap, dont une trentaine dans une batucada. Avec cette batucada, la technicité n'est pas limitante et permet de pratiquer une activité artistique inclusive.

Dans les autres disciplines, des groupes de niveaux sont proposés et permettent de développer des pratiques autour de la découverte et de l'intégration. La logique consiste dans tous les cas à avoir une pratique artistique et non à



1. Jérôme Turpin est un artiste sous contrat mandatant l'association Égart, agent artistique, en vue de la diffusion et de la vente de ses œuvres.

> <https://egart.fr/artiste/jerome-turpin/?portfolioCats=32>

Site Internet de Jérôme Turpin : <https://www.jerome-turpin-peintre.net/>

> <https://artsansexclusion.fr/artistes/jerome-turpin/>

déployer une démarche thérapeutique spécifiquement tournée vers les personnes en situation de handicap.

### Sylvie Chany

#### L'accueil des étudiants en situation de handicap au sein de l'école nationale supérieure d'art (ENSA) de Bourges

L'école nationale supérieure d'art de Bourges est logée dans un bâtiment ancien non adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap. Actuellement, 5 de ses 138 étudiants ont un handicap déclaré. Lors de l'accueil des nouveaux étudiants, Sylvie Chany se présente en tant que référente handicap. Certains étudiants déclarent leur handicap seulement en 3<sup>e</sup> année, celle du passage du DNA (Diplôme National d'Art).

En lien avec la direction des études, les enseignants coordinateurs et si nécessaire avec l'ensemble du corps enseignant, Sylvie Chany accompagne les étudiants dans la mise en place des aménagements compensatoires de leur cursus d'étude. Cela se met en place aussi avec les soutiens du ministère de la Culture (tutelle) et le Service de Santé des Étudiants (SSE) de l'université d'Orléans.

Compte tenu de la configuration des bâtiments de l'école, certains locaux restent inaccessibles aux personnes souffrant d'un handicap physique. Sur ce point, l'école tient un discours de franchise auprès des étudiants et de leur famille. Quelques lieux, comme le plateau de tournage, sont inaccessibles à certaines personnes. Dans un bâtiment historique, l'aménagement d'une rampe d'accès peut s'avérer particulièrement complexe. L'école ne peut évidemment pas refuser un étudiant ou une étudiante sous le prétexte que celui-ci ou celle-ci serait en situation de handicap. Un dialogue en toute franchise avec les étudiants et les familles est donc nécessaire. Malheureusement lorsque l'ENSA est dans l'incapacité d'accueillir la personne, elle propose une orientation vers un établissement dont les locaux sont adaptés.

Par ailleurs, l'école accueille un atelier d'art et de thérapie mis en place par le pôle médico-psychologique du centre hospitalier spécialisé George Sand. Dans le cadre de la convention d'accueil, des groupes d'enfants et d'adolescents sont pris en charge par un ou une artiste plasticienne et des personnels soignants de l'hôpital. Si l'hôpital a fait le choix d'organiser cet atelier au sein de l'ENSA et non dans ses propres locaux, c'est parce que les enfants et les adolescents, au gré de leurs envies ou besoins artistiques peuvent explorer les locaux de l'école. Ils ne sont pas enfermés dans le local mis à leur disposition. Ils ont accès à sa bibliothèque, à sa galerie, à certains ateliers techniques. Ils croisent et rencontrent les étudiants. L'école participe pleinement à la prise en charge globale de ces enfants et adolescents.

## Propos conclusif

Les nombreux échanges qui ont eu lieu durant cette journée entre le public et les contributeurs et contributrices invitées ne sont pas ici relatés. Dans le public, beaucoup ont fait part de leurs expériences d'enseignement auprès de personnes en situation de handicap. Beaucoup ont aussi fait entendre leur manque de formation en tant qu'enseignant et leur difficulté à adapter leur adresse et leurs propositions plastiques à différentes situations. Si certains disent leur désarroi face à un ou quelques élèves en situation de handicap psychique, énoncé ou tu, au sein d'un groupe inclusif, d'autres expriment la richesse de ces rencontres.

Cette journée nous incite à une prise de conscience des réalités, des enjeux et des besoins. C'est une première étape. Nous souhaitons qu'elle permette à chacun d'envisager sous un nouvel éclairage la place sans discrimination des personnes en différentes situations de handicap et de prendre en considération chez nos élèves handicapés ou non, des temporalités d'être au monde différentes. Cette nécessaire évolution passe par des dispositifs législatifs et des actes politiques, et aussi, à l'échelle de nos enseignements, par des formations spécifiques et pratiques. L'ANÉAT souhaite s'engager dans cette dynamique constructive.

## Bibliographie

### La bédéthèque pour tous les âges d'Émeline Eudes

- Julie Delporte, *Je vois des antennes partout*, éditions pow pow, 2015
- Emilie Gleason, *Ted, drôle de coco*, Atrabile, 2018
- Joseph Lambert, *Annie Sullivan et Helen Keller, Ça et Là*, 2013
- Kaisa Leka, *I am not these feet*, éditions cactus, 2006
- Frederik Peeters, *Pilules bleues*, Atrabile, 2001
- Fabien Toulmé, *Ce n'est pas toi que j'attendais*, Delcourt, 2014

*Synthèse rédigée avec le concours de Cindy Caro de Résuméo, Marie-Charlotte Gain-Hautbois et Élisabeth Milon.*

*Nous n'avons pas souhaité utiliser l'écriture inclusive qui peut s'avérer être source de discrimination supplémentaire pour certaines personnes en situation de handicap.*

*Cette journée s'est tenue le 2 décembre 2022 au Théâtre des 2 Rives à Charenton-le-Pont.*

*L'ANÉAT remercie la ville de Charenton-le-Pont pour son accueil gracieux et Sylvie Abélanet-Fléchet pour son investissement précieux dans l'organisation de cette rencontre.*

*L'ANÉAT remercie le CNFPT- INSET Nancy pour son partenariat et le Ministère de la culture pour le soutien qu'il apporte à notre association.*

L'ANÉAT est membre actif du CIPAC  
(Fédération des professionnels de l'art contemporain)  
et membre associé externe de l'ANdÉA  
(Association Nationale des Écoles supérieures d'Art).

L'ANÉAT est également en lien avec le CNFPT  
(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)  
et l'APPÉA (Association nationale des Prépas Publiques  
aux Écoles supérieures d'Art).



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

L'ANÉAT est soutenue  
par le ministère de la Culture.

ANÉAT

Écoles municipales artistiques  
71 rue Camille Groult  
94 400 Vitry-sur-Seine

[www.aneat.fr](http://www.aneat.fr) — [contact@aneat.fr](mailto:contact@aneat.fr)